



BENOIT HAMON
MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,
CHARGE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 13 mars 2013
N° 472

Viande de cheval : Benoît HAMON veut une sortie de crise par le haut en exigeant en Europe l'étiquetage de l'origine des viandes dans les plats préparés.

Restaurer la confiance du consommateur dans son alimentation à la suite du « Horsegate » exige des pouvoirs publics une action volontariste pour identifier et traiter les réseaux délictueux et pour renforcer les exigences en matière de traçabilité et d'étiquetage.

Le gouvernement français a pris ses responsabilités ; c'est ce que Benoît HAMON a présenté aux commissaires et députés européens avec lesquels il s'est entretenu en marge de la réunion plénière du Parlement européen hier à Strasbourg. « *Il appartient désormais à la Commission européenne de prendre ses responsabilités, en présentant un texte législatif qui réponde à l'exigence des consommateurs de disposer d'une meilleure information sur l'origine des viandes dans les plats préparés* », a indiqué le Ministre à l'issue de ses entretiens.

A l'occasion de ses entretiens, Benoît HAMON a fait un point sur l'avancement du plan d'action gouvernemental. Celui-ci prévoit notamment la mise sous surveillance renforcée des filières viande et poisson. Dans ce cadre, à la demande du ministre, la DGCCRF a effectué des prélèvements ADN sur des plats préparés à base de viande, hors du premier circuit litigieux identifié (Draap/Spanghero).

A date, 138 prélèvements ont été opérés. Les résultats des analyses seront séquencés sur plusieurs semaines car les prélèvements ont eux-mêmes été séquencés. Sur les 10 premiers prélèvements, 9 se sont avérés positifs au cheval. Il s'agissait de plats provenant des circuits de commercialisation litigieux identifiés et retirés du marché entre-temps. Hier soir, 40 nouveaux résultats d'analyse de prélèvements ont été obtenus. Il s'agit des résultats d'analyse de prélèvements opérés dans la distribution après les retraits volontaires opérés par les acteurs sur les produits issus de ces circuits. Sur ces 40 résultats, seuls 2 sont positifs à la viande de cheval, ce qui permet de penser qu'aujourd'hui l'essentiel des circuits a été identifié, a indiqué le ministre.

Benoît HAMON a expliqué que le plan d'action gouvernemental a mis en lumière plusieurs réseaux frauduleux, en plus du circuit DRAAP/Spanghero identifié dans un premier temps, et dont la justice a été saisie. L'enquête sur ces nouveaux circuits (deux circuits liés à DRAAP, « Gel'Alpes » et « Covi », et deux autres circuits dans lesquels la viande de cheval est détectée en faible quantité, « Schypke/Davigel ») se poursuit. D'après les premiers éléments

constatés, il n'apparaît pas que des éléments intentionnels puissent être retenus. Tous les produits concernés ont été retirés de la distribution, ainsi que les services de la DGCCRF ont pu le constater, avec près de 4100 établissements visités.

Enfin, Benoît HAMON a rappelé qu'en lien avec les services de l'Etat, les professionnels travaillent à renforcer leurs contrôles internes. Certaines marques se sont en outre engagées à se fournir dorénavant uniquement en Viande Bovine Française (VBF).

Contact presse :

Cabinet de Benoît HAMON : Anne-Sophie de FAUCIGNY : 01 53 18 41 04